

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Bilodeau

<https://www.cadre21.org/membres/43f3b5287fb04984907a7334>

Date d'obtention : 2022-02-11 21:15:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle doit être utilisée dans le cadre scolaire uniquement. Les protocoles sont clairement établis pour protéger l'intégrité des victimes et de stopper la propagation de contenus sexuels impliquant des personnes mineures. La méthode clarifie le cadre et les rôles d'interventions. Elle peut signifier une méthode alternative et/ou complémentaire à la judiciarisation d'un acte impulsif perpétré par des adolescents. Elle accompagne les intervenants dans l'outillage aux familles impliquées dans des situations de sextage. La trousse permet de couvrir tous les aspects d'une intervention efficace dans le cas de sextage. La nature, le contexte et les intentions seront analysés sans jugement par des questions neutres pré-établies. Elle permettra de développer un sentiment de sécurité chez tous les acteurs impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le cadre légal est plus clair donc cela diminue les risques de perpétrer par mégarde des actes criminels. La prise en charge adéquate sera plus rapide étant donné que les actions seront déterminées à l'avance dans l'aide-mémoire. L'accompagnement des jeunes et des familles impliqués sera complet étant donné que le matériel et les ressources sont fournis par la trousse. Mon rôle est plus clair donc je ne risque pas de dédoubler ou de poser des actions qui ne sont pas dans ma définition de rôle.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention d'être bienveillante, sans jugement et efficace afin de protéger l'intégrité des victimes ainsi que celle des instigateurs. Je suivrai les étapes d'interventions de la trousse afin d'agir rapidement, de ne rien oublier et de stopper le plus rapidement la diffusion de contenus sexuels impliquants des personnes mineures. Je m'assurerai d'impliquer la police lorsque j'aurai la nature, le contexte et les intentions de la situation de sextage. Je ferai attention de bien éduquer et outiller les jeunes et leurs familles afin que les situations de compromission ne se répète plus.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

